Avril 2019 Volume 27, no. 6



Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil

2239, chemin Sainte-Angélique Saint-Lazare (Québec) J7T 2H5

Téléphone : 450 455-6651 Télécopieur : 450 455-0083 Courriel : <u>presidence@servaudreuil.net</u> Site Web : <u>www.servaudreuil.net</u>



Mot de la Présidente

Le budget du 20 mars 2019 n'est pas le budget de l'éducation

Le ministre des Finances avait acheté des espadrilles pour le dépôt de son tout premier budget, car son désir est de rattraper l'Ontario qui est son modèle. Sincèrement, je ne crois pas que de courir derrière le modèle ontarien soit une bonne nouvelle en soit.

La CAQ respecte ses engagements, mais elle investit le quart du financement pour la première année pour les réaliser. Ce qui fait penser que ses promesses seront réalisées seulement à la fin de son mandat. La période de compression des libéraux semble derrière nous, car il y a des réinvestissements, mais ceux-ci ne réparent pas les dommages causés lors des dernières années sous le règne libéral.

Ce budget n'est pas le budget de l'éducation. Malgré que le premier ministre a martelé tout au long de sa campagne électorale que l'éducation était sa priorité. Les 230 millions qu'il réinvestit en éducation équivalent à 7 % de son budget. Ce budget n'est pas appuyé sur ce que les enseignantes et les enseignantes réclament depuis de nombreuses années.

Les couts de système, qui augmentent à 4,1 %, sont couverts avec un léger ajout pour un total de 4,9 % pour le réseau de l'éducation, secteurs jeunes. C'est mieux que sous les libéraux qui présentaient des budgets qui ne couvraient que les couts de système au moment des années d'austérité dans lesquelles ils nous ont plongés. Notons que le réseau de l'enseignement privé est ressorti gagnant, car c'est un investissement de 6,5 % par rapport au 4,1 % l'année précédente.

Les nouvelles dépenses iront aux maternelles 4 ans (36 millions) avec 250 nouvelles classes l'an prochain. Le gouvernement retarde l'ouverture des 5 000 classes annoncée qu'il révise à la baisse avec 2 100 classes.

140 écoles secondaires bénéficieront d'une heure parascolaires. Il ajoute d'activités des classes spécialisées. Il vise 150 classes pour 3100 écoles. En faisant une moyenne, l'augmentation 0,04 classe spécialisée de plus par école. Il augmente le soutien aux élèves pour un montant de 47 millions. Souhaitons que ce montant assurera un plancher de service intéressant pour les écoles. Le ministre veut valoriser la profession enseignante avec 21 millions, dont 16 millions pour des bourses aux étudiants qui ont un dossier scolaire relevé et 5 millions pour le mentorat. Nous devrons donc poursuivre, sur nos propres bases, de réclamer une réelle valorisation puisque ce n'est pas en offrant des bourses aux meilleurs étudiants et en aidant les nouveaux enseignants que la profession sera valorisée dans la population et qu'elle attirera de nouveaux enseignants dans le réseau scolaire. Notez qu'il n'y a rien au sujet des conditions de travail ni aucune mention pour des augmentations salariales.

Les commissions scolaires recevront énormément d'argent pour ajouter des classes et rénover les écoles avec 115 milliards en 10 ans. C'est une somme très importante. C'est beaucoup d'argent dans le béton. Donc, force est de constater que les entreprises privées sont les grandes gagnantes en éducation, car ce sont elles qui en profiteront en construisant et en rénovant les écoles.

Il faudra compter sur la prochaine ronde de négociation et sur notre mobilisation pour améliorer nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves et non pas sur un budget comme celui-là!

Véronique Lefebvre, présidente

DANS CE NUMÉRO :



>	Excédent d'effectifs	2	>	Souper-conférence du 14 mars 2019	5
>	Capsule linguistique	2	>	Gagnant du concours Planificateur 2019-2020	5
>	La nouvelle structure salariale	3	>	Les protections RésAut	6
>	Congé de cotisation syndicale	4	>	Assurances La Personnelle	6
>	Assurance médicaments	4	>	Un plan d'action, un plan de suivi, un plan de concertation?	7
≻	Nicole Desrochers gagnante au concours de la MRC	4	➤	Loto-Voyage - Fondation Monique Fitz-Back	8
			≻	Colloque sur l'éducation à l'environnement et l'écocitoyenneté	8

En excédent d'effectifs dans votre école?

Concernant les excédents d'effectifs dans votre école, les règles suivantes s'appliquent :

- 1. La liste des besoins par discipline est affichée dans l'école au plus tard le 7 mai (entente locale 5-3.17 D).
- 2. Chaque enseignante et enseignant en excédent d'effectifs en est informé par écrit (conservez la lettre et l'enveloppe).

Les enseignantes et enseignants en excédent doivent choisir :

SOIT : d'être affectée ou affecté dans leur école, dans une discipline pour laquelle elles ou ils répondent aux critères de capacité (convention nationale 5-3.13) dans laquelle il y a un ou des besoins.



- Vous consultez la liste des besoins par discipline affichée dans l'école;
 Ex.: S'il y a un besoin au préscolaire et que vous êtes en excédent d'effectifs au primaire, vous pouvez choisir d'être affecté au préscolaire.
- La direction n'a pas à « offrir » un poste;
- C'est à l'enseignante ou à l'enseignant de **choisir**, si elle ou il le désire, quel besoin elle ou il souhaite combler, sous réserve du critère de capacité (clause 5-3.13 de la convention nationale).

SOIT : d'être versée ou versé au bassin d'affectation-mutation au niveau de la commission scolaire.

(C'est ce qui arrive dans la plupart des cas.)

Lors de la séance d'affectation-mutation, quand plus d'une candidate ou d'un candidat répondent à l'un des trois (3) critères de capacité, le choix s'effectue par ordre d'ancienneté. Quand aucune candidate ou aucun candidat ne répond aux trois (3) critères de capacité, le choix se fait par ordre d'ancienneté parmi les candidates et candidats reconnus capables par la commission scolaire.

Véronique Lefebvre, présidente

Capsule linguistique - Chiffre, nombre et numéro

Chiffre, nombre et numéro

Comment les différencier? En fait, le chiffre est au nombre ce que la lettre est au mot.

Le chiffre est un caractère qui sert à représenter un nombre. En français, il y a les chiffres arabes, mais aussi les chiffres romains.

Le nombre est une valeur qui sert à exprimer une grandeur, une quantité, une position. Il peut être *pair*, *décimal*, *entier*, *premier*, etc. On peut écrire un nombre en chiffres ou en lettres.

Quant au **numéro**, il s'agit d'un nombre attribué à une chose pour la caractériser parmi des choses semblables ou la classer dans une série.

Exemples:

Le chiffre 6 du nombre 265 est écrit en caractère gras.

Le **nombre** qui désigne la page d'un ouvrage s'écrit en **chiffres** et non en lettres.

Pour écrire le nom des souverains, par exemple Louis XIV, on utilise les chiffres romains.

Le **numéro** de série de ces nouveaux modèles commence par le **chiffre 5**.

Qu'en est-il de chiffre d'affaires? C'est l'exception qui confirme la règle, car il s'agit bel et bien d'un nombre qui désigne le montant des ventes d'une entreprise au cours d'une période déterminée. Ainsi, chiffre peut aussi représenter un total, une somme.

Saviez-vous que...?

Chercher midi à onze heures est l'expression employée avant le XVII^e siècle pour signifier que l'on compliquait les choses inutilement, qu'on voyait des difficultés là où il n'y en avait pas. Chercher midi à quatorze heures l'a détrônée et a fait son chemin pour arriver jusqu'à nous. On notera que les nombres dans une expression s'écrivent en toutes lettres, même si l'indication de l'heure s'écrit normalement en chiffres.



La nouvelle structure salariale – Quels seront les impacts pour le personnel enseignant?



L'arrivée d'avril a été marquée par l'introduction d'une nouvelle structure salariale pour les employées et employés du réseau de la santé et des services sociaux de même que ceux des commissions scolaires et des cégeps. Celle-ci fut élaborée dans le cadre de la « grande » relativité salariale et a pour objectif d'assurer une rémunération équitable et cohérente entre les différents corps d'emploi du secteur parapublic.

Auparavant, seuls les emplois assujettis à la Loi sur l'équité salariale, dont la profession enseignante, ne devaient pas être sous-évalués par rapport aux emplois comparables d'un même rangement. Ainsi, puisque le corps d'emploi enseignant avait préalablement été évalué par le Conseil du trésor lors de l'exercice du maintien de l'équité salariale en 2015, le rangement 22 qui a été accordé au personnel enseignant est demeuré inchangé au sein de cette structure. Rappelons toutefois que la FSE-CSQ travaille d'arrachepied afin d'obtenir le rangement 23 pour l'ensemble des enseignantes et enseignants, et ce, depuis le dépôt des plaintes de 2016 pour contester l'évaluation de l'emploi effectuée par l'employeur.

Dans les faits, la bonification salariale de 2,5 % accordée à certains corps d'emploi du secteur public, dont les enseignantes et enseignants, fut négociée par les organisations syndicales accréditées (le Front commun). Cette bonification a pour objectif de réduire l'écart salarial de ces emplois avec les professions qui sont toujours surévaluées par rapport aux emplois comparables de leur rangement. En effet, puisqu'il n'est pas permis de réduire le traitement accordé à ces professions privilégiées, il est prévu que celles-ci reçoivent, au cours des prochaines années, une bonification inférieure aux autres afin de rétablir l'équité interne au sein de la structure salariale. Notez que les enseignantes et les enseignants ont une échelle salariale particulière par rapport aux autres corps d'emplois du rangement 22.

Échelon	À compter du 2 avril 2019	
1	42 431 \$	
2	44 235 \$	
3	46 115 \$	
4	48 074 \$	
5	50 118 \$	
6	52 248 \$	
7	54 468 \$	
8	56 783 \$	
9	59 196 \$	
10	61 712 \$	
11	64 335 \$	
12	67 069 \$	
13	69 920 \$	
14	72 891 \$	
15	5 75 989 \$	
16	79 218 \$	
17	82 585 \$	

Supplément au primaire Durée de remplacement	Taux au 2 avril 2019
60 minutes ou moins	42,43 \$
Entre 61 minutes et 150 minutes	106,07 \$
Entre 151 minutes et 210 minutes	148,50 \$
Plus de 210 minutes	212,15 \$

Enseignantes ou enseignants à la leçon	Taux au 2 avril 2019
16 ans et moins	55,38 \$
17 ans	61,49 \$
18 ans	66,55 \$
19 ans ou plus	72,57 \$

Responsable d'école	Taux au 2 avril 2019	
	1 600 \$	

Rémunération additionnelle au 1er avril 2019

La convention prévoit également le versement d'une rémunération additionnelle (sous forme de montant forfaitaire) qui sera versée sur chaque paie tout au long de la période visée.

Personnel enseignant sous contrat à temps plein ou à temps partiel à 100 % = 292,21 \$ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 1er avril 2020 (avec un ajustement proportionnel à la tâche).

Personnel enseignant à la leçon ou à taux horaire = 0,37 \$ pour chaque heure rémunérée.

Personnel en suppléance occasionnelle =

Suppléance au primaire Durée de remplacement	À compter du 1 ^{er} avril 2019
60 minutes ou moins	0,29 \$
Entre 61 minutes et 150 minutes	0,73 \$
Entre 151 minutes et 210 minutes	1,02 \$
Plus de 210 minutes	1,45 \$



Congé de cotisation syndicale

Lors de l'assemblée générale du 26 février dernier, les membres ont voté en faveur d'un congé de cotisations syndicales.

Vons bénéficierez de ce congé de cotisation à la paie du 25 avril 2019.

Véronique Lefebvre, présidente





Interpellez la ministre québécoise de la santé

Un geste simple et rapide!

Campagne de messages courriel en cours

remedeauxcoupures.cssante.com





Nicole Desrochers : Gagnante au concours de la MRC

J'ai gagné au concours de la MRC lors des journées portant sur la « persévérance ». Il fallait jaser de persévérance avec nos élèves et leur faire dire ce qui les motivait à venir à l'école. Chacun a fait son papillon, en mentionnant ce qui lui donnait des ailes. Puis, j'ai envoyé une photo de l'œuvre collective : notre bonquet de papillons. Nous avons été choisis pour l'originalité. Cette année, j'ai un groupe difficile. J'ai tellement persévéré pour finir l'année en beauté! Je suis récompensée. Ça me donne des ailes pour continuer! Une bonne claque dans le dos dans ce monde de l'éducation où l'on a peu de reconnaissance. Merci la providence!!!





10 prix d'une valeur de 100\$ et 1 grand prix de classe! WOW!

Nous aurons la visite de M. Georges Brossard en classe. Justement, nous avions lu sur lui (dans notre livre de français) et nous avions regardé une capsule vidéo de lui. On se disait que si nous pouvions l'inviter en classe, ce serait extraordinaire!!!!!



L'INFORMEL Volume 27, no. 6 Page 5

Souper-conférence pour la journée internationale des droits des femmes

Ce souper-conférence a eu lieu le 14 mars dernier au restaurant Trattoria Lanni à Vaudreuil-Dorion.

Un sincère merci aux membres participants et si attentifs durant la conférence; aux conférencières Lucie Piché et Myriam Beauchesne-Lachapelle et au comité organisateur de l'évènement pour son dévouement et sa disparibilité!

disponibilité!

Quelques photos de la soirée!



Amélie Lapointe Responsable du comité de la condition des femmes

Coutified travails (quotified) (fig. present services) (fig. present services)

Grand gagnant du concours Planificateur 2019-2020!

Nous aimerions féliciter le gagnant du concours Planificateur 2019-2020, soit monsieur Samuel Angers, enseignant à l'école Brind'Amour, pour ses photos qui illustrent les pages couvertures avant et arrière du planificateur 2019-2020. Il remporte une carte cadeau d'une valeur de cinquante dollars (50,00 \$) pour un commerce de son choix de la région Vaudreuil-Soulanges.



Le planificateur vous sera livré par votre personne déléguée d'ici la fin juin.

Notez que grâce aux mille-six-cents dollars (1 600,00 \$) reçus des commanditaires du planificateur 2018-2019, nous avons fait un don de cent dollars (100,00 \$) à chacun des organismes suivants :

- Moisson Sud-Ouest;
- ♦ Le Tournant, centre de crise et de prévention du suicide;
- Avant tout les enfants;
- Fondation des Auberges du Cœur;
- ♦ Syndicat des employées et employés de syndicats et des organismes collectifs du Québec (SEESOCQ) en appui aux personnes du SEHY-FAE mises en lockout;
- Famille Labonté-Gariépy sur la plateforme GoFundMe;
- Gris Montréal;
- ♦ Croix-Rouge canadienne en solidarité avec les citoyennes et les citoyens de l'Outaouais, victimes du passage de la tornade le 21 septembre 2018;
- les lockoutés de l'Aluminerie de Bécancour;
- Centre de femmes La Moisson;
- ♦ Croix-Rouge;
- ♦ Fondation Docteur Benoit Deshaies.

Il y aura 4 autres dons qui seront remis à des organismes divers d'ici la fin de l'année.

Véronique Lefebyre, présidente

Les protections RésAut

Des milliers de dollars en ristournes. Bravo!

La croissance qu'a connue le régime Les protections RésAut CSQ en 2018 permettra à 169 syndicats et organismes affiliés à la CSQ de se partager 252 710 \$ en ristournes. Ces ristournes sont le fruit des efforts du comité exécutif et des personnes déléguées de syndicats pour promouvoir le régime auprès des membres.

Au SERV, avec une croissance de 9 % du nombre de polices en vigueur en 2018 et selon la croissance du syndicat, notre ristourne est de 3 250 \$. Sous peu, le comité exécutif décidera de la répartition de ce montant. Votre engagement profite aux membres qui peuvent réaliser d'importantes économies en souscrivant à leur régime d'assurance groupe.

Pourquoi recommander La Personnelle à nos membres?

Les expressions «tarifs de groupe exclusifs» et «économies» reviennent souvent lorsque nous vous parlons des avantages du régime Les protections RésAut CSQ. Mais il y en a une autre qu'il ne faut surtout pas négliger, soit «service».

Le service distinctif est ce qui fait de La Personnelle le leader en expérience client. D'ailleurs, au cours des dernières années, La Personnelle a reçu la cote de satisfaction de la clientèle la plus élevée¹ parmi les assureurs automobiles au Québec, tant pour son service des ventes que pour son service de l'indemnisation.

L'importance accordée à la formation des agents en assurance de dommages est ce qui rend le **service des ventes** si performant. Cette équipe de 800 agents place le client au sommet de ses priorités. Chacun vise avant tout à établir un échange avec le client afin de déterminer les meilleurs produits adaptés à ses besoins.

Quant au **service de l'indemnisation**, ce sont 550 experts en sinistre et partenaires commerciaux qui couvrent 100 % des territoires du Québec. Accessibles, proactifs et d'un grand soutien, ils déploient tous les efforts et toute leur expertise pour satisfaire les assurés et faire en sorte que leur vie revienne à la normale le plus rapidement possible après un sinistre.

La Personnelle est un assureur à l'écoute de ses clients. Les commentaires des assurés sont d'ailleurs toujours pris en considération dans une optique d'amélioration continue. Chaque commentaire est analysé, et des recommandations sont faites rapidement aux équipes chargées de l'expérience client.

Bref, la qualité de l'expérience client s'ajoute à tous les autres avantages qui font de *La Personnelle* un assureur de choix pour les membres. C'est pourquoi la CSQ l'a choisi comme partenaire il y a plus de 30 ans.

Pour obtenir une soumission, veuillez consulter le site des Protections RésAut à l'adresse suivante : https://www.lapersonnelle.com/

Pour de plus amples détails, veuillez communiquer avec Amélie Lapointe, vice-présidente au secrétariat.

 $\textbf{1. } \underline{\text{https://journal-assurance.ca/article/les-quebecois-sont-les-plus-satisfaits-de-leur-assureur-auto/}\\$



Demandez une soumission
Découvrez l'assurance pensée pour vous
1 888 476-8737
csq.lapersonnelle.com









Un plan d'action, un plan de suivi, un plan de concertation?

UN PLAN D'INTERVENTION!

Voici quelques rappels concernant le plan d'intervention... Et un bref tour d'horizon de certaines pratiques dont le dénominateur commun est de se substituer, de façon inappropriée, au plan d'intervention.

Le plan d'intervention

Un plan d'intervention doit être établi pour tout élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. C'est une obligation.

C'est écrit à l'article 96.14 de la Loi sur l'instruction publique : « Le directeur de l'école, avec l'aide des parents d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, du personnel qui dispense des services à cet élève et de l'élève luimême, à moins qu'il en soit incapable, établit un plan d'intervention adapté aux besoins de l'élève. »



C'est aussi écrit à l'article 5.09 de la Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la commission scolaire : « L'enseignant est le premier intervenant auprès de l'élève. De ce fait, il se doit de noter et de partager avec les autres intervenants et la direction les informations ou observations concernant l'élève, notamment celles relatives aux interventions qu'il a réalisées. Il fait part des difficultés observées chez l'élève, des moyens utilisés pour lui venir en aide ainsi que des résultats obtenus. S'il n'y a pas d'amélioration à la suite des interventions de niveau 1 et que les difficultés sont de nature à compromettre la réussite de l'élève, l'enseignant informe les parents et la direction. Celleci, selon la situation de l'élève, pourra établir une rencontre avec les intervenants scolaires ou procéder à l'établissement du plan d'intervention. Le processus d'évaluation des besoins et capacités sera alors réinvesti ».

Les notes prises par les enseignantes et enseignants sont des notes personnelles et prennent la forme qu'elles ou ils désirent. La manière de prendre des notes est une prérogative individuelle de l'ordre de l'autonomie professionnelle.

Il est également écrit à la clause 8-9.02 H) 1) de la convention collective nationale : « Un plan d'intervention doit être établi pour tout élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. »

Il n'y a pas de plan préalable. Il n'y a pas de conditions à remplir. Et tout agissement contraire contrevient à la Loi, à la Politique et à la Convention collective.

Pour les élèves reconnus comme « élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage »

Précisons cependant qu'un plan d'intervention doit être établi pour tout élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage reconnus comme tels par la commission scolaire.

Ce sont les élèves qui ont un code de difficulté qui sont identifiés.

Le guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles est clair. Pour que des mesures d'adaptation puissent être reconduites en période d'évaluation ministérielle, il faut, entre autres, que le lien entre la mesure et le besoin particulier de l'élève soit établi dans un plan d'intervention.

Pour les élèves à risque

Un plan d'intervention peut également être mis en place pour tout élève à risque.

Les élèves à risque ne sont pas compris dans l'appellation « élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ».

Il s'agit des élèves qui présentent des difficultés d'ordre comportemental, mais non reconnus comme présentant des troubles de comportement ou des élèves en difficulté d'apprentissage pour lesquels des services d'appui sont disponibles et donc, qui ne peuvent être formellement reconnus comme élève en difficulté d'apprentissage.

Grosso modo, pour les élèves à risque, avant d'entreprendre la démarche du plan d'intervention, l'enseignant doit pouvoir démontrer qu'il a mis en place des moyens pour leur venir en aide. Bref, il doit avoir fait le nécessaire pour essayer de pallier leurs difficultés.

Mais dire qu'on peut faire un plan d'intervention pour les élèves à risque ne signifie pas que, si on ne veut pas en faire un, il doit y avoir un plan d'action, un plan de suivi, un plan de concertation...

On fait ou on ne fait pas un plan d'intervention. S'il n'y a pas de motifs suffisants pour faire un plan d'intervention, il n'y en a pas non plus pour faire un calque du plan d'intervention, appelé parfois plan d'action, parfois plan de suivi, parfois plan de concertation...

Véronique Lefebvre, présidente



ÉVADEZ-VOUS GRÂCE À LA LOTO VOYAGES : 68 000 \$ EN PRIX À GAGNER !

COMMENT PARTICIPER			
Le billet, au coût de 100\$, peut être payé:			
 en un seul versement par chèque ou par car de participer au tirage supplémentaire; par prélèvement bancaire de 10\$, une fois p 			
Votre billet peut être commandé par courrier			3
Formulaire d'inscription Veuillez me faire parvenir billet(s) de la Loto			fondation monique-fitz-back
Mode de paiement ☐ Prélèvement bancaire chaque mois de 10 \$ par Nombre de billet(s) X 10 \$ = \$ à chaqu ☐ Un seul versement de 100 \$ par billet. Nombre de Par chèque, libellé à l'ordre de la Fondation Moniqu	ie mois (10 prélèvements, le 1 ^{er} billetsX 100 \$ =	de chaque mois, d'avril 2019	
	Numéro de carte: Prélevez le 1 ^{er} mai 2019.		Date d'expiration: (mois / année) Code de 3 chiffres à l'endos de la carte:
Nom :			Date de naissance :
Adresse :		Ville :	Code Postal :
Tél. Maison :	Tél. Bureau :		Tél. Autre :
Courriel :		Signature :	
Billet vendu par :			Retournez votre inscription à l'adresse indiquée plus haut

*En signant ce formulaire, vous autorisez par la présente NBX Merchant Services Inc., notre fournisseur pour le traitement sécurisé des paiements par crédit, à faire toute demande à toute tierce partie que nous considérons nécessaire et que notre fournisseur considère nécessaire pour confirmer votre transaction avec nous. Cela peut comprendre la demande d'un rapport de solvabilité et/ou la vérification de l'information que vous avez fournie par rapport à des bases de données de fierces parties.

Numéro de licence RACI 428316-1

Colloque sur l'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté

Inscrivez-vous en grand nombre pour la première édition de cet évènement qui aura lieu le $\underline{23}$ avril $\underline{2019}$

au centre administratif de la Commission scolaire des Trois-Lacs!



6 mini conférences dont une donnée par Florence-Léa Siry, experte zéro gaspillage alimentaire et plus de 14 exposants.

Inscriptions auprès de Claudine Berger par téléphone au 450 455-6651 ou par courriel à claudine@servaudreuil.net



Responsable à l'exécutif : Véronique Lefebvre Collaboration : Amélie Lapointe et Nicole Desrochers.